



Assemblée générale

Distr. générale
5 novembre 2008

Original : français

Soixante-troisième session

Point 83 de l'ordre du jour

Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Coly Seck (Sénégal)

I. Introduction

1. La question intitulée « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale conformément à la résolution 61/53 du 6 décembre 2006.

2. À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2008, sur la recommandation du Bureau, l'Assemblée générale a inscrit cette question à son ordre du jour et l'a renvoyée à la Première Commission.

3. À sa 2^e séance, le 6 octobre, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 81 à 96, 110 et 119. Ce débat a eu lieu de la 2^e à la 8^e séance, du 6 au 10 et les 13 et 14 octobre (voir A/C.1/63/PV.2 à 8). La Commission a également consacré 11 séances du 14 au 17, du 20 au 24 et le 27 octobre, à un échange de vues avec le Haut-Représentant pour les affaires du désarmement et d'autres hauts responsables, à des débats avec des experts indépendants et à l'examen de la suite à donner aux résolutions et décisions adoptées lors de précédentes sessions (voir A/C.1/63/PV.8 à 18). Les différentes questions ont fait l'objet de discussions thématiques et des projets de résolution ont été présentés et examinés de la 8^e à la 18^e séance, du 14 au 17, du 20 au 24 et le 27 octobre (voir A/C.1/63/PV.8 à 18). Toutes les décisions concernant les projets de résolution ont été prises de la 19^e à la 22^e séance, du 28 au 31 octobre (voir A/C.1/63/PV.19 à 22).



4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 19 février 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/63/62-S/2008/123).

II. Examen du projet de décision A/C.1/63/L.3

5. Le 14 octobre 2008, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est » (A/C.1/63/L.3), présenté par l'ex-République yougoslave de Macédoine, auquel s'est joint par la suite l'Irlande.

6. À sa 20^e séance, le 29 octobre, la Commission a adopté le projet de décision A/C.1/63/L.3 sans le soumettre aux voix.

III. Recommandation de la Première Commission

7. La Première commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 61/53 du 6 décembre 2006, décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session la question intitulée « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est ».
